

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 20 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Danièle GADAIS, Maire.

**Présents :** Danièle GADAIS, Maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoint, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Joëlle LABAT, Vincent LHOPITAL, Guillaume NEAU, Régine POIRON

**Absents excusés :** Sandrine BOUCHEREAU a donné pouvoir à Adrien BEL ; Vincent LHOPITAL a donné pouvoir à Guillaume NEAU

**Secrétaire de séance :** Valérie BOUCHAUD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 novembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 13      Présents : 11      Votants : 13

**Délibération – Dénomination voie la Hautière  
(2023-60)**

La dénomination des voies communales relève de la compétence du conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues à l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Pascal DABIN signale que la voie, ci-dessous désignée n'est pas nommée.



Cette voie relevant du commun de village de La Hautière, il a été demandé à l'association de proposer un nom de voie. Ainsi, le nom de « Impasse du Jardin de la Mâcre » a été approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré le 20/11/2023

Pour extrait conforme,

Signature du Maire  
Danièle GADAIS

Signature de la secrétaire de séance  
Valérie BOUCHAUD